

ASS

taux de réussite
2021/22

ASSISTANT·E DE SERVICE SOCIAL

L'assistant·e de service social (ASS) accompagne des personnes, des familles et des groupes pour leur permettre de surmonter leurs difficultés et de s'insérer dans la société. Son action, menée auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes ou de personnes âgées, prend diverses formes :

- accompagner et soutenir les personnes aux prises avec des situations de changement ou de difficultés sociales ;
- informer des droits aux prestations sociales, aux soins médicaux, au logement ;
- orienter en fonction des demandes ;
- participer au développement social des quartiers ou de collectivités.

Ce métier nécessite une bonne culture générale, un intérêt pour les problèmes humains et sociaux, une aptitude aux relations et à la communication, un équilibre personnel permettant d'affronter des situations difficiles et complexes.

Actuellement, 36 000 assistant·e·s de service social exercent leur activité et sont employé·e·s par les collectivités locales (département et communes), l'État (ministère des Affaires sociales, de l'Éducation nationale, de la Justice), les organismes publics ou parapublics (Caisse de sécurité sociale, d'allocations familiales, hôpitaux), des entreprises industrielles et commerciales privées ou publiques, des associations du secteur sanitaire et social. Les domaines et secteurs d'intervention sont extrêmement diversifiés.

La formation préparant au Diplôme d'État d'Assistant·e de Service Social dure trois ans :

- 1740 heures de formation théorique ;
- 1820 heures de formation pratique.

EJE

taux de réussite
2021/22

ÉDUCATEUR·RICE DE JEUNES ENFANTS

Parmi les travailleur·euse·s sociaux·ales, l'éducateur·rice de jeunes enfants (EJE) est le·la spécialiste de la petite enfance. Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention, coordination. Il·elle s'attache à favoriser le développement global et harmonieux de l'enfant, en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives et artistiques. En créant un environnement stimulant, il·elle contribue à leur éveil et leur permet d'acquérir la socialisation nécessaire à l'entrée à l'école.

Pour exercer ce métier, il faut être intéressé·e par la place des enfants dans notre société et par leur développement. L'esprit d'observation et de recherche, l'imagination, la créativité et quelques capacités artistiques sont des qualités appréciables. Comme tous les métiers du social, celui-ci nécessite un engagement personnel lié à une démarche professionnelle axée sur l'éducation des jeunes enfants.

On compte aujourd'hui plus de 10 000 éducateur·rice·s de jeunes enfants. Environ 50% d'entre eux exercent leur activité dans les structures d'accueil de la petite enfance telles que les crèches collectives ou familiales, les jardins d'enfants, les haltes garderie. Les EJE trouvent aussi leur place dans les hôpitaux et dans les établissements ou les services qui accueillent des enfants handicapés ou qui connaissent des difficultés sociales (foyers de l'enfance, maisons maternelles, centres d'action médico-sociale précoce). Les communes et les associations restent les principaux employeurs.

La formation préparant au Diplôme d'État d'Éducateur·rice de Jeunes Enfants dure trois ans :

- 1500 heures de formation théorique ;
- 2100 heures de formation pratique.

ES

taux de réussite
2021/22

ÉDUCATEUR·RICE SPÉCIALISÉ·E

L'éducateur·rice spécialisé·e (ES) concourt à l'éducation des enfants, des adolescent·e·s ou des adultes présentant des déficiences physiques ou psychiques, des troubles du comportement ou des difficultés d'insertion. Son intervention se situe aussi bien dans le champ social que dans le champ scolaire, celui de la santé ou encore de la protection judiciaire de l'enfance. Il·elle est également appelé·e à intervenir sur le développement d'un quartier ou celui d'une communauté.

Ce métier nécessite un intérêt pour les problèmes sociaux et humains, une capacité à travailler en équipe, de la créativité, le sens des responsabilités et un engagement personnel pour exercer dans toutes les structures ou services en milieu ouvert ou en internat.

Aujourd'hui, environ 46 000 éducateur·rice·s spécialisé·e·s exercent leur activité dans les domaines de l'action sociale et de la protection judiciaire de la jeunesse. Ils·elles sont surtout employé·e·s par les associations du champ de l'éducation spécialisée, mais aussi par les collectivités locales (communes et départements) et divers organismes d'accueil spécialisés. Leurs compétences sont sollicitées en milieu ouvert : club de prévention, action éducative en milieu ouvert, aide sociale à l'enfance, centres sociaux. Ils·elles travaillent également en établissements : foyers de jeunes travailleur·euse·s, établissements spécialisés d'aide par le travail, instituts médico-éducatifs, centres d'hébergement et de réadaptation sociale.

La formation préparant au Diplôme d'État d'Éducateur·rice Spécialisé·e dure trois ans :

- 1450 heures de formation théorique ;
- 2100 heures de formation pratique.

ETS

taux de réussite
2021/22

ÉDUCATEUR·RICE TECHNIQUE SPÉCIALISÉ·E

L'éducateur·rice technique spécialisé·e (ETS) est un·e travailleur·euse social·e. Il·elle contribue à l'intégration sociale et à l'insertion professionnelle de personnes handicapées ou en difficulté, par l'encadrement d'activités techniques et par des relations avec les entreprises de son environnement au cours d'un accompagnement professionnel, éducatif et social. L'ETS travaille au sein d'une équipe pluri-professionnelle en lien avec d'autres acteurs sociaux, médicaux, économiques et du domaine de la formation. Il·elle travaille auprès d'enfants, d'adolescent·e·s et d'adultes présentant un handicap ou une inadaptation en promouvant des actions économiques, de formation et d'insertion.

Les éducateur·rice·s techniques spécialisé·e·s exercent leur profession dans tous les lieux où sont accueilli·e·s des jeunes ou des adultes handicapé·e·s ou inadapté·e·s : institut médico-éducatif, institut thérapeutique éducatif et pédagogique, centre éducatif et professionnel, maison d'enfants à caractère social, établissement et service d'aide par le travail, entreprise adaptée, service d'ergothérapie hospitalier et, de plus en plus dans des entreprises et chantiers d'insertion. Ils·elles sont employé·e·s essentiellement par des associations ou par le secteur public hospitalier.

La formation préparant au Diplôme d'État d'Éducateur·rice Technique Spécialisé·e dure trois ans :

- 1200 heures de formation théorique ;
- 1960 heures de formation pratique.

FORMATIONS
ASS - EJE - ES - ETS
DISPOSITIF JEUNES
18 À 29 ANS

DISPOSITIF
OASIS-HANDICAP

IRTS CA ET SON CFA



irts
Champagne-Ardenne

LES DISPOSITIFS

L'IRTS CA peut préparer celles et ceux qui désirent entrer en formation à l'institut pour devenir travailleur-euse social-e, à travers divers dispositifs d'accompagnement : le dispositif jeunes réservé aux 18 / 29 ans, et le dispositif OASIS destiné aux personnes en situation de handicap.

DISPOSITIF JEUNES "18 À 29 ANS"

Le dispositif jeunes est conçu pour permettre à des jeunes, loin de l'emploi et de la formation, connaissant peu voire pas du tout le secteur social et médico-social, mais motivés et sensibles à la question sociale, de bénéficier d'un accompagnement soutenu et de la construction d'un projet personnalisé de formation. L'objectif principal est de pouvoir entrer en formation à la rentrée universitaire suivante.

Ce dispositif s'adresse à un public de :

- jeunes âgé-e-s de 18 à 29 ans à l'entrée sur le dispositif
- éloigné-e-s de l'emploi
- du niveau CFG (titulaire du certificat de formation générale) jusqu'au niveau bac+2 non validé
- attiré-e-s par les métiers du social
- avec des difficultés d'insertion.

DISPOSITIF JEUNES



03 26 06 93 09
03 26 06 82 34

L'IRTS DE CHAMPAGNE-ARDENNE
ENGAGÉ DEPUIS 30 ANS DANS LA
FORMATION DES PROFESSIONNELS DU
SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

DISPOSITIF OASIS HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap et que vous souhaitez accéder aux métiers du social par un parcours personnalisé vers la qualification, l'IRTS CA peut vous accompagner vers les formations de l'intervention sociale et médico-sociale à travers le dispositif OASIS. Cette plateforme est conçue en partenariat avec l'OETH, UNAFORIS, ESEIS – École Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale, CFA, CAP emploi, l'École Supérieure de Paxis Sociale, EDIA formation. La pré-formation est également ouverte aux étudiant-e-s.

DISPOSITIF OASIS



03 26 06 93 09
03 26 06 82 34

FORMATIONS DE NIVEAU 6

L'IRTS CA dispense quatre formations de niveau 6 gradées licence : ASS, EJE, ES et ETS. Ces formations durent trois ans et s'effectuent en alternance de stages pratiques et de cours théoriques à l'institut. Ces formations peuvent également être effectuées à l'IRTS CA par la voie de l'apprentissage (chez un employeur avec un maître d'apprentissage).



Ces métiers nécessitent un intérêt pour les problèmes humains, une capacité à travailler en équipe, de la créativité, le sens des responsabilités et un engagement personnel dans une prise en charge individuelle et collective quotidienne. Cela implique des compétences écrites et orales, et une bonne capacité à entrer en relation avec les personnes.

Pour intégrer ces formations, vous devez être titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation, ou être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau 4, ou bénéficier d'une validation de vos études, de vos expériences professionnelles ou de vos acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Toutes les formations à l'IRTS CA sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Renseignements auprès de Gaëlle Louis, référente handicap de l'institut :
gaelle.louis@irtsca.fr / Tél. : 03 26 06 82 36



Si vous êtes :

inscrit-e en classe de terminale, ou
étudiant-e en réorientation, ou
apprenti-e :

> les inscriptions aux épreuves d'admission en formation se font
uniquement sur le site **PARCOURSUP**

INSCRIPTION AUX ÉPREUVES D'ADMISSION

Si vous êtes :

demandeur-euse d'emploi ou
salarié-e :

> les inscriptions aux épreuves d'admission en formation se font uniquement sur le site irtsca.fr dans la rubrique "Admission" puis "s'inscrire aux épreuves d'admission en formation".

Avant de vous inscrire, vous devez vérifier au préalable sur le site www.grandest.fr/aides (sélectionnez > bénéficiaire jeune/lycéen/ apprenti/étudiant > formation professionnelle sanitaire et social) les critères de prise en charge et votre éligibilité au financement par la Région Grand Est des coûts pédagogiques de formation. (flashez le QRcode ci-dessous)

> Si vous êtes éligible à la prise en charge régionale des coûts pédagogiques, et ce quelle que soit votre origine géographique, vous devez vous inscrire sur le site irtsca.fr en liste **QUOTA**.

> Si vous n'êtes pas éligible à la prise en charge régionale des coûts pédagogiques, vous devez vous inscrire sur le site irtsca.fr sur la liste **HORS QUOTA**.

REGION GRAND EST
PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION
SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL



Lors de l'inscription aux épreuves d'admission, vous devez vous acquitter du montant des frais d'épreuve par filière.

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de désistement ou si le-la candidat-e n'est pas admis-e à intégrer la formation. Si vous êtes sélectionné-e à l'issue des épreuves pour entrer en formation, vous devrez alors vous acquitter des frais d'inscription et de scolarité.

Pour connaître le montant des frais d'inscription et de scolarité, rendez-vous sur notre site irtsca.fr rubrique admissions > s'inscrire aux épreuves d'admission :
<https://irtsca.fr/sinscrire-en-ligne/>

Des bourses pour le secteur sanitaire et social peuvent être attribuées par la Région Grand Est. Plus d'informations sur le site <https://boursesanitaireetsociale.grandest.fr>

Pour tout savoir sur l'apprentissage consultez le site irtsca.fr rubrique > apprentissage

+INFO SUR LES INSCRIPTIONS



INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL IRTS DE CHAMPAGNE-ARDENNE

8, rue Frédéric et Irène Joliot-Curie
51100 REIMS
03 26 06 22 88
contact@irtsca.fr

Renseignements :

Service des admissions
03 26 06 93 14 / 03.26.06.82.65
admission@irtsca.fr

www.irtsca.fr



Conception service communication,
IRTS de Champagne-Ardenne
Impression : Imprimerie Félix (Vouziers, 08)
© Tous droits de traduction, reproduction
ou d'adaptation des textes, images ou illustrations
strictement interdits sauf autorisation expresse.
Photographies unplash.com

IRTS de Champagne-Ardenne
Association Loi 1901
N° de déclaration d'existence : 21 51 00 158 51
SIRET 381 522 689 00011
Code APE : 8542Z
N° d'inscription préfecture : W513001614
N° FINISS : 51 00 11281